



RÉPUBLIQUE GABONAISE
(Union-Travail-Justice)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

Commission Nationale des TIPPEE

**Programme d'Aménagement et de Développement des Infrastructures du Gabon
(PADIG)
P177372**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)
Y COMPRIS LE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES
(MGP)**

VERSION FINALE DU 21 DECEMBRE 2024

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
1. Introduction / description du projet	5
1.1. Brève description du contexte et sectoriel	5
1.2. Brève description du PADIG	5
2. Objectif du PMPP dans le cadre du PADIG	8
3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet.....	9
1.3. Méthodologie	9
1.4. Parties touchées	9
1.5. Autres parties concernées.....	10
3.4 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	11
4. Programme de mobilisation des parties prenantes.....	13
2.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet.....	13
2.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	16
2.3. Stratégie proposée pour la diffusion des informations	23
2.4. Stratégie proposée pour les consultations.....	25
2.5. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....	27
5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes.....	29
5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources	29
3.2. Budget du PMPP	30
6. Mécanisme de gestion des plaintes.....	30
4.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes DU PADIG	30
4.2. Mécanisme de Gestion des Plaintes en faveur des travailleurs (MGPT).....	30
4.3. Mécanisme de Gestion sur l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS)	30
4.4. Objectifs du MGP	30
4.5. Principes fondamentaux du Mécanisme de Gestion des Plaintes.....	31
Types de conflits et griefs qui pourraient survenir dans le cadre du PADIG (y compris le PPA)	32
4.6. Etapes du MGP	33
7. Suivi et rapports.....	38
7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)	39
7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	39
ANNEXES	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:Récapitulatif des réunions tenues	13
Tableau 2:Besoins des parties au PADIG	16
Tableau 3:Récapitulatif du PMPP	21
Tableau 4:Synoptique des actions et des supports de communication	24
Tableau 5 : Stratégie pour les consultations dans le cadre du PADIG.....	26
Tableau 6 : Etapes du mécanisme de gestion des plaintes	33

SIGLES ET ABREVIATIONS

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CDQ : Comité de Développement de Quartier

CES : Cadre Environnemental et Social

CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

CGP : Comité de Gestion des Plaintes

CNTIPPEE : Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de
L'Entreprenariat et de l'Emploi

EAS : Exploitation et Abus Sexuels

HS : Harcèlement Sexuel

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

MTP : Ministère des Travaux Publics

NES : Norme Environnementale et Sociale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PADIG : Programme d'Aménagement et de Développement des Infrastructures du Gabon

PAP : Personne Affectée par le Projet

PEES : Plan d'Engagement Environnemental et Social

PGMO : Procédures de Gestion de la Main d'œuvre

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

VBG : Violence Basée sur le Genre

UCP : Unité de Coordination du Projet

1. Introduction / description du projet

1.1. Brève description du contexte et sectoriel

Programme d'Aménagement et de Développement des Infrastructures du Gabon (PADIG) vise à améliorer la résilience climatique et l'habitabilité urbaine dans certaines villes secondaires du Gabon, grâce à un meilleur accès à des infrastructures urbaines résilientes au climat et au renforcement institutionnel pour une planification et une gestion efficace.

Bien que faiblement peuplé avec 2,4 millions d'habitants (2023) sur environ 268 000 km² et des forêts couvrant 91 % de ce territoire, le Gabon affiche l'un des taux d'urbanisation les plus élevés d'Afrique. Plus de quatre Gabonais sur cinq vivent en ville. La capitale, Libreville, et la deuxième plus grande ville, Port-Gentil - la capitale économique du pays - abritent 47 % de la population¹, tandis que 13 % vivent dans les villes secondaires du projet. Les villes gabonaises sont actuellement confrontées à plusieurs défis en matière de résilience et d'habitabilité, ce qui limite leur capacité à contribuer davantage au développement économique, social et durable du pays.

Un tiers des Gabonais vivent encore dans la pauvreté et les inégalités spatiales sont importantes, 35,2 % de la population étant considérée comme pauvre. 29,4 % de la population urbaine vit dans la pauvreté, dont 38,2 % dans les centres urbains situés en périphérie de Libreville et Port-Gentil (21,2 %).

Le « Plan national de développement pour la transition (PNDT) 2024-2026 » duquel le PADIG fait partie à un ambitieux programme d'infrastructures.²

Le PADIG est préparé conformément au Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale.

1.2. Brève description du PADIG

Le gouvernement du Gabon a sollicité de la Banque Mondiale un prêt d'un montant de 170 Millions de Dollars USD. Les fonds du prêt serviront à financer les activités du Programme d'amélioration et de Développement des Infrastructures du Gabon (PADIG).

Objectifs du PADIG

Le PADIG a pour objectif principal : (i) améliorer les conditions d'accès aux services de base dans les quartiers sous intégrés par la réalisation des infrastructures et équipements sociaux de base ; et (ii) renforcer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, et leur gouvernance dans la gestion urbaine.

De façon spécifique, le PADIG se propose d'appuyer les efforts du Gouvernement à (i) améliorer la qualité des infrastructures locales, des équipements sociaux de base et des micro-équipements d'accessibilité et de mobilité urbaine, et à (ii) améliorer les capacités opérationnelles, techniques et institutionnelles des Municipalités en matière de programmation, de réalisation et gestion des infrastructures locales et services de base.

Le PADIG souhaite ainsi contribuer à renforcer la gestion urbaine dans les villes cibles, soutenir et améliorer

¹ Recensement général de la population et des logements (RGPL), 2013, page 07

² Document du projet en cours de préparation (PAD)

efficacement et de manière pertinente les conditions de vie des populations des zones d'intervention du programme.

Pour la mise en place du PADIG, le gouvernement du Gabon a sollicité de la Banque Mondiale un prêt. Les fonds du prêt serviront à financer des activités du PADIG et assurer les conditions et à remplir certaines conditions de mise en vigueur du prêt.

Composantes du PADIG

Le PADIG comprend quatre composantes : (1) Amélioration du développement urbain intégré dans les villes ciblées ; (2) Infrastructure de réduction des risques d'inondation ; (3) Gestion, coordination, suivi et évaluation du projet ; et (4) Composante d'intervention d'urgence.

Composante 1 : Aménagement et développement des infrastructures

Cette composante financera des investissements physiques dans des infrastructures urbaines résilientes dans les sept villes, tout en fournissant une assistance technique ciblée et un soutien aux capacités du gouvernement et des municipalités pour le développement, la planification et la gestion urbaine résiliente au climat, afin de leur permettre de préparer des ensembles plus larges d'investissements urbains d'une manière résiliente au climat et inclusive. Les infrastructures amélioreront la connectivité et les investissements dans les centres-villes et les quartiers mal desservis, améliorant ainsi leur intégration dans le tissu urbain et l'accès des populations aux infrastructures et services urbains. Les investissements physiques seront réalisés en plusieurs étapes : La première étape couvrira les travaux identifiés avec une conception technique existante ainsi que les travaux prioritaires qui sont moins complexes et plus rapides à concevoir. Cela permettra de lancer rapidement les travaux en fonction de l'efficacité du projet. La deuxième étape couvrira les travaux nécessitant plus de temps pour la conception ainsi que les travaux dans les trois villes de Mouila, Lebamba et Ndende. Pour les investissements complexes, comme par exemple les marchés, le projet pourra financer les études préparatoires et les travaux à condition qu'ils puissent être mis en œuvre dans le délai du projet. Les infrastructures suivront un processus de conception sensible au genre, par le biais d'ateliers participatifs et de consultations menées lors des études de pré faisabilité. Lors de la mise en œuvre, les entreprises de travaux publics seront encouragées à utiliser des approches à forte intensité de main-d'œuvre et à favoriser l'embauche de main-d'œuvre locale.

En prélude à la mise en œuvre du PADIG, certaines de ses activités ont été financées par le Fonds de Préparation du Projet PPA sollicité par le Gouvernement du Gabon auprès de la Banque Mondiale. Il s'agit des activités suivantes :

- Missions de préparation et d'identification (4 provinces) pour les échanges avec les acteurs locaux ;
- Elaboration d'un PPSD du PADIG ;
- Elaboration du Manuel des Opérations du PADIG ;
- Elaboration des études techniques (APD et DAO) et des études environnementales spécifiques (screening, NIES, PSR...) pour les sous projets identifiés comme prioritaires et à exécuter lors de la première année du Programme ;
- Acquisition licences et Paramétrage de logiciels comptable, suivi-évaluation, plateforme passation de marchés pour le PADIG ;
- Appui au Fonctionnement de l'UCP (Ministère en charge des Travaux Publics + CN TIPPEE) durant la préparation du PADIG.

Le montant de l'avance est inclus dans cette composante 1.

Composante 2 : Renforcement des capacités

Cette composante vise à renforcer la capacité des villes cibles et des autres parties prenantes dans la gestion municipale. Les sous-composantes sont divisées en deux groupes spécifiques.

Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités municipales :

Cette sous-composante financera les activités visant à améliorer les capacités administratives, institutionnelles et techniques des 4 communes cibles pour leur permettre d'assurer les fonctions qui leur sont dévolues.

Les activités financées dans le cadre de cette sous-composante comprennent, entre autres, l'opérationnalisation du Schéma Directeur Urbain (SDAU) produit par le Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL), phase 2 à travers l'élaboration de Plans d'Occupation des Sols (POS) ou de documents associés pertinents dans les villes ciblées. Pour éviter des retards dans la mise en œuvre, les investissements financés par la composante 1 ne dépendront pas de l'élaboration d'un plan d'occupation des sols. Ces processus avanceront en parallèle. Cependant, une analyse préliminaire qui sera menée dans le cadre de la préparation du projet permettra aux investissements identifiés d'être en accord avec les futurs plans d'occupation des sols et en accord avec la vision urbaine intégrée des villes. D'autres activités à financer dans le cadre de cette sous-composante comprendront des formations opérationnelles et pragmatiques pour les agents municipaux, départementaux et nationaux - si possible conjointement pour permettre l'échange de vues et le travail en réseau. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités liées à la mise en œuvre des investissements et à l'exploitation et l'entretien des infrastructures construites, par le biais d'une Assistance Technique adaptées aux besoins.

Sous-composante 2.2 : Renforcement des capacités des autres parties prenantes

Cette sous-composante financera les activités liées au renforcement des capacités du gouvernement central et des départements ministériels déconcentrés dans les domaines suivants : (i) études de diagnostic de la décentralisation, notamment sur les finances municipales (transferts financiers de l'État et mobilisation des ressources locales) ; (ii) renforcement des capacités en matière d'élaboration des règles et règlements d'urbanisme ; (ii) appui à l'actualisation de la stratégie nationale de développement urbain.

Composante 3 : Gestion, coordination, suivi et évaluation du projet

Cette composante assurera la bonne exécution de toutes les activités du projet conformément aux politiques et directives de la Banque mondiale. Elle soutiendra le Client dans les domaines de la coordination du projet, de la supervision des travaux, de l'embauche d'entreprises, de bureaux d'études et d'ingénieurs indépendants, de la gestion financière, de la passation des marchés, du suivi et de l'évaluation (S&E), de la communication, des audits, de la préparation et de la supervision de la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, de la préparation des études connexes, y compris de la réalisation de formations, de frais de fonctionnement, de biens et de services.

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence

Cette composante est un CERC "zéro-assignation" qui fournira des fonds pour une réponse immédiate en cas de crise ou d'urgence éligible, définie comme un événement qui a causé ou est susceptible de causer de façon imminente un impact économique et/ou social négatif majeur associé à des crises ou des catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Emplacement du programme

Les sept capitales villes suivantes sont ciblées par le PADIG : Franceville, Lambaréné, Koula-Moutou, Oyem, Mouila, Ndende et Lebamba. Le PADIG prendra en compte toutes les composantes biophysique, environnementale et socio-économique de ces villes.

Figure 1 carte des villes d'intervention du PDUG au Gabon



2. Objectif du PMPP dans le cadre du PADIG

L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

Après la validation par la Banque mondiale, le présent PMPP sera publié comme version provisoire au Gabon sur le site www.cntippee-gabon.org et sur le site internet de la Banque mondiale.

Ancrage du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) à la législation nationale

Le présent PMPP est élaboré sur la base des dispositions de la NES 10 du cadre environnemental et social de la Banque mondiale et au Gabon des dispositions de la constitution gabonaise de 2023, de la Loi n°007/2014 du 1^{er} août 2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise, de la Loi n°028/2016 du 6 février 2016 portant Code de Protection Sociale en République gabonaise, de la Loi 002/2014 du 1^{er} août 2014 portant orientation du développement durable en République gabonaise et la loi organique n° 15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation.

L'ensemble de ces dispositions reconnaît l'importance de la collaboration ouverte et transparente entre le Gouvernement de la république gabonaise (l'Emprunteur) et les parties prenantes du PADIG.

La mobilisation effective des parties prenantes aura pour objectif, d'améliorer la durabilité environnementale et sociale du programme, renforcer son adhésion et contribuer sensiblement à la conception et mise en œuvre réussies des activités du PADIG.

3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet

1.3. Méthodologie

Pour le PADIG, les parties prenantes suivantes ont été identifiées et analysées par rapport à chaque composante. Ces parties prenantes comprennent les parties touchées (telles que définies à la section 3.2), les autres parties concernées (telles que définies à la section 3.3) et les individus ou groupes défavorisés/vulnérables (tels que définis à la section 3.4).

1.4. Parties touchées

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres desdites communautés et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet, positivement ou négativement.

Plus spécifiquement, ce sont :

- Les populations locales riveraines des sites des sous-projets (tronçons de voirie à paver ou à réhabiliter, équipements marchands et non marchands à construire ou à réhabiliter) ainsi que les communautés proches des infrastructures de protection contre les inondations.
-
- Les opérateurs économiques et les commerçants y compris les commerçants ambulants installés dans le périmètre du programme ;
- Les personnes déplacées, soit physiquement soit économiquement ;
- Les élèves ;
- Les transporteurs ;
- Les prestataires pouvant être impliqués dans la mise en œuvre des sous-projets ;
- Les fournisseurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement des agrégats (sable, gravier, ciments, latérite) ;
- Les personnes constituant la main d'œuvre qui sera embauchée dans le cadre des sous-projets ;
- etc.

1.5. Autres parties concernées

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet. Celles qui peuvent avoir un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du PADIG, et/ou pouvant influencer les résultats des activités de préparation ou du programme d'une manière ou d'une autre. Ce groupe concerne des personnes physiques ou morales qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par les activités par le programme et/ou qui pourraient influencer le PADIG, le processus de son exécution et les résultats d'une manière ou d'une autre.

Il s'agit entre autres :

- Du Comité de Pilotage³ qui est l'instance décisionnelle qui sera mis en place avant ou pendant la mise œuvre du PADIG pour assurer son orientation stratégique ;
- Du Comité de Direction qui sera mise en place pour le suivi de la mise en œuvre des activités PADIG par les responsables techniques sectoriels concernés et/ou intéressés par les problématiques traitées par le PADIG ;
- Des travailleurs directs : employés recrutés directement par le PADIG (UCP, techniciens et personnel recruté) ;
- Des travailleurs indirects : agents des entreprises prestataires/fournisseurs ou sous-traitants, consultants, etc.
- De représentants des administrations locales (Maires, Chefs de quartier) ; des élus locaux, des administrations sectorielles des domaines d'interventions mobilisés, la Cellule Technique Municipale, les services techniques centraux et déconcentrés, les autorités administratives, les organismes d'appuis et partenaires techniques, les communautés locales ;
- Les médias traditionnels au niveau local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.), les médias numériques et les réseaux sociaux ;
- Les bailleurs et autres organisations contribuant également au financement/exécution des projets/programmes dans le périmètre d'intervention du PADIG ;
- Les membres des groupes d'intérêts communautaires (comités locaux de gestion des plaintes, les responsables des communautés, comités de développement des quartiers etc.).
- Les organisations de la société civile (OSC) et des coopératives informelles qui œuvrent au sein des communautés touchées ou qui les assistent ;
- Les associations formelles ou informelles des jeunes qui œuvrent pour le développement de la commune et l'amélioration des conditions de vie
- Les ONG qui pourraient être d'une grande importance dans le plan de communication du PADIG à cause des connaissances approfondies qu'elles auraient des caractéristiques

³Le Comité de Pilotage est l'organe décisionnel. Il assure la veille stratégique du déroulement de la mise en œuvre du Programme, valide les différentes étapes d'avancement et garantit la mise à la disposition de toutes les ressources nécessaires. Il donne une orientation stratégique globale conformément à l'Accord de Prêt Il fonctionnera pendant toute la durée du PADIG et se réunira au moins deux fois par an.

environnementales et sociales de la zone du programme et des populations avoisinantes. Elles pourraient ainsi contribuer à l'identification des risques sociaux et environnementaux, des effets éventuels ainsi que des possibilités que le pays pourrait explorer durant le processus d'évaluation.

Les entités administratives suivantes, concernées et intéressées par les activités du PADIG, seront sollicitées en raison de leur secteur d'intervention (santé, éducation, finances, banque, assurances, etc.), il s'agit entre autres de :

- Ministère en charge des Travaux publics ;
- Ministère en charge de l'Economie et gouverneur de la Banque mondiale au Gabon ;
- Le Ministère en charge du travail ;
- Ministère de la Planification et de la Prospective
- Ministère en charge de l'Environnement au niveau central ;
- Ministère en charge du budget ;
- Ministère en charge de de l'habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre, pour le suivi des normes techniques en matière d'infrastructure ;
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire ;
- Association des Maires du Gabon ;
- Direction Générale de la décentralisation ;
- Direction Générale du Budget.
- Gouvernorats ;
- Direction provinciale de l'Environnement ;
- Inspection Provinciale du Travail.
- Direction d'Académie Provinciale ;
- Direction provinciale du Cadastre ;
- Direction provinciale de l'Urbanisme ;
- Direction provinciale des Affaires sociales ;
- Comité de Développement de Quartier (CDQ) ;
- Petites et Moyennes Entreprises ;
- Banque mondiale.

3.4 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables⁴

Il est important de comprendre les impacts du PADIG et le fait qu'ils pourraient toucher de façon

⁴ [II](#) Il est particulièrement important de déterminer si les effets du projet peuvent toucher de manière disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de saisir les répercussions d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes soient adaptées de manière à prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou individus, et à garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. La vulnérabilité peut être liée à l'origine, au sexe, à l'âge, à l'état de santé, à la précarité économique et à l'insécurité financière d'un individu, à la position désavantageuse qu'il occupe au sein de sa communauté (c'est le cas notamment de minorités ou de groupes marginaux), et à sa dépendance à l'égard d'autres individus ou des ressources naturelles, etc. Le dialogue avec les individus et groupes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures spécifiques et l'octroi d'une aide particulière pour faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes. Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant. Les sections suivantes décrivent les méthodes qui seront employées pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet.

disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables qui n'ont pas parfois les moyens de faire entendre leurs préoccupations ou de saisir la portée des répercussions du projet.

Il s'agit des catégories de personnes suivantes :

- Les personnes à forte mobilité réduite qui sont dans l'incapacité de se rendre dans les lieux où les réunions se tiendront (Mairie d'arrondissement et Maire centrale);
- Les personnes du 3^{ème} âge sans assistance du fait de leur incapacité à se déplacer loin de leur lieu d'habitation pour prendre part à des réunions qui se tiennent généralement dans les mairies d'arrondissement ou à la mairie centrale de chaque ville ciblée par le PADIG ;
- Autres, notamment les jeunes sans emploi, du fait de leur faible compréhension des processus de recrutement par les entreprises adjudicataires des travaux de constructions de routes, de construction ou de réhabilitations des bâtiments. Le manque d'information pourrait exacerber des mouvements d'humeur chez les jeunes sans emplois.

Ces trois catégories de personnes ou groupes de personnes sont plus susceptibles d'être exclues ou incapables de participer pleinement au processus de consultation général pendant la phase de mise en œuvre du PADIG. Entre autres contraintes qui pourraient empêcher une consultation pertinente et efficace de ces personnes, on peut citer :

- L'absence de moyens de transport jusqu'au lieu des réunions et surtout si celles-ci se tiennent en majorité loin de leur lieu de résidence ;
- Les problèmes d'accessibilité tant à l'information sur le programme qu'au lieu des réunions s'il n'y a pas au niveau quartier des représentants du programme pour assurer une information et la sensibilisation de proximité ;
- Des problèmes de compréhension du processus de consultation si l'approche n'est suffisamment expliquée et l'intérêt des consultations présentées aux groupes vulnérables concernées ;
- Des contraintes liées à la compréhension du programme par les personnes du 3^{ème} âge, de l'intérêt pour elles de participer à la mise en œuvre et/ou de bénéficier des avantages du PADIG ;
- Etc.

Les personnes ou groupes vulnérables potentiels pourraient avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance spécifique favorisant leur participation au projet au regard des contraintes ci-dessous :

- La transparence et l'accessibilité le plus tôt possible de toutes les informations sur les activités du PADIG ;
- Le choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Le transport pour les personnes habitant des endroits isolés ou éloignés vers les lieux de réunions ;
- La tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

Pour ce qui est des personnes vivant avec un handicap et autres groupes de personnes vulnérables, l'Unité de Coordination du PADIG pourrait les identifier sur la base de critères de vulnérabilité préalablement convenus et avec l'aide des services des affaires sociales au niveau de chaque ville cible.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant. Les sections suivantes décrivent les méthodes qui seront employées

pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

2.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Le PADIG se veut inclusif et participatif. Pour assurer l'implication et l'impulsion réelles des communautés locales dans le projet, l'équipe de préparation du PADIG a amorcé un processus de consultation des parties prenantes concernées par les problématiques que souhaite traiter le PADIG dès l'annonce de l'identification du projet. Ce processus a été entamé avec l'appui de l'administration centrale, des administrations déconcentrées et des mairies des villes ciblées.

Ainsi, pendant les phases d'identification et de préparation du PADIG, plusieurs missions de terrain ont été effectuées avec plus de neuf (9) missions d'identification de ce projet dont cinq (5) par visioconférence et quatre (4) sur le terrain dans les quatre communes préalablement ciblées par le PADIG y compris les quatre (4) missions de screening environnemental et social.

Les consultations effectuées visaient à : (i) présenter le Programme d'Aménagement et de Développement des Infrastructures du Gabon (ii) rechercher une cohérence des actions de chacun des acteurs concernés par le programme ; (iii) susciter et favoriser l'implication dans le programme de toutes les parties prenantes ; (iv) créer un climat de confiance et de coopération, et minimiser les éventuels conflits par une approche objective, de recueillir les avis des populations sur les impacts potentiels des sous projets sélectionnés pour la présentation du dossier du PADIG au conseil d'administration de la Banque mondiale.

L'équipe de préparation du PADIG a rencontré les autorités administratives centrales et locales, les responsables des structures techniques de l'administration, les populations, les opérateurs économiques, les associations et ONG, les jeunes des communes des quatre villes ciblées.

Les consultations publiques menées avaient pour objectif d'informer et échanger avec les autorités, populations, structures techniques et organisations de la société civile en vue de recueillir leurs avis et préoccupations par rapport aux impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés pendant les travaux et l'exploitation des micro-projets financés, ainsi que les mesures nécessaires pour éviter, supprimer, atténuer ou compenser les effets négatifs du projet à travers des actions d'engagement citoyen et d'inclusion sociale et de mesure d'atténuation des effets du changement climatique (adaptation et résilience des communautés locales).

Les missions effectuées ont permis de relever la nécessité de mettre en place un cadre de concertation inclusif et participatif avec les acteurs locaux, les populations et les autres acteurs de développement, notamment les administrations déconcentrées et les ONG présentes dans chacune des sept (7) villes retenues comme prioritaires, à savoir Franceville, Lambaréné, Koula-Moutou, Oyem, Mouila, Ndende, Lebamba.

Au cours de la préparation du projet, les réunions de consultation publique suivantes ont été organisées.

Tableau 1:Récapitulatif des réunions tenues

Réunion	Date	Lieu	Nbre de participants	Principales questions abordées
Consultation des populations et des administrations sur le choix des investissements et	Novembre 2021	Lambaréné	30	Formulation du besoin du projet

identification pour l'identification du projet.				
Réunion de concertation et mobilisation des parties prenantes.	7 avril 2022	Mairie Centrale d'Oyem	65	Identification du projet et définition des problématiques à traiter et financer par le PADIG
Réunion de concertation et mobilisation des parties prenantes	15 avril 2022	Mairie Centrale de Franceville	24	Identification du projet et définition des problématiques à traiter et financer par le PADIG
Réunion de concertation et mobilisation des parties prenantes.	13 avril 2022	Koula-Moutou	35	Identification du projet et définition des problématiques à traiter et financer par le PADIG
Réunion de concertation et mobilisation des parties prenantes.	25 avril 2022	Lambaréné	37	Identification du projet et définition des problématiques à traiter et financer par le PADIG
Consultation des populations et des administrations sur le choix des investissements et identification des sites.	7 juin 2022	Oyem	29	Identification et choix des investissements à financer par le PADIG Mécanismes d'implication et de participation des parties prenantes
Consultation des populations et des administrations sur le choix des investissements et identification des sites.	9 juin 2022	Lambaréné	12	Identification et choix des investissements à financer par le PADIG Mécanismes d'implication et de participation des parties prenantes
Consultation des populations et des administrations sur le choix des investissements et identification des sites.	11-14 mai 2022	Oyem	26	Identification et choix des investissements à financer par le PADIG Mécanismes d'implication et de participation des parties prenantes
Consultation des populations et des administrations sur le choix des investissements et identification pour l'identification du projet.	16 mai 2022	Mairie Centrale, Oyem	39	Identification et choix des investissements à financer par le PADIG Mécanismes d'implication et de participation des parties prenantes
Consultation des populations et des administrations sur le choix des investissements et identification pour l'identification du projet.	18 mai 2022	Lambaréné	30	Identification et choix des investissements à financer par le PADIG Mécanismes d'implication et de participation des parties prenantes
Réunion de Restitution du PMPP	21-22 mars 2024	CNTIPPEE, Libreville	45	Présentation des objectifs du PMPP, des parties prenantes, des parties touchées, des parties concernées et des groupes vulnérables, des outils et canaux de communication avec les parties prenantes, de reporting, le système de suivi et d'évaluation et du reporting des actions du PMPP aux parties prenantes
Screening environnemental et social	27 avril 2024	Mairie du 2 ^{ème} arrondissement de Franceville et Mairie Centrale	114	Présentation du projet, MGP, MGP-VBG/EAS/HS, adhésion et participation des populations à la mise en œuvre et reporting
Screening environnemental et social	24 avril 2024	Premier arrondissement de Koula-Moutou	77	Présentation du projet, MGP, MGP-VBG/EAS/HS, adhésion et participation des populations à la mise en œuvre et reporting
Screening environnemental et social	30 juin 2024	Mbilanzambi, Deuxième arrondissement de Lambaréné	68	Présentation du projet, MGP, MGP-VBG/EAS/HS, adhésion et participation des populations à la mise en œuvre et reporting

Screening environnemental et social	25 juillet 2024	Mairie du 1 ^{er} Arrondissement de la ville d'Oyem	39	Mécanisme de gestion des plaintes, adhésion et participation des populations à la mise en œuvre et reporting
Screening environnemental et social	26 juillet 2024	Mairie du 2 ^{ème} arrondissement de la ville d'Oyem	59	Mécanisme de gestion des plaintes, adhésion et participation des populations à la mise en œuvre et reporting
Screening environnemental et social	1 ^{er} Aout 2024	Premier arrondissement de Lambaréné	31	Présentation du projet, MGP, MGP-VBG/EAS/HS, adhésion et participation des populations à la mise en œuvre et reporting
Total des personnes consultées			760	

Source : informations tirées des listes de présences des réunions de consultation du public pendant les différentes missions

Les différentes missions de terrain (missions d'identification, de screening...) les réunions de concertation et de consultation du public tenues entre octobre 2021 et aout 2024, qui nous résumons au tableau 1, ont permis :

- De rencontrer et de s'entretenir avec plus de sept cent soixante (760) personnes dont plus quinze pourcents (15%) de femmes ; De rencontrer les principaux acteurs et bénéficiaires potentiels du projet tant au niveau des administrations centrales impliquées dans la gestion urbaine (Libreville) que provincial (dans les 4 chefs-lieux de provinces concernés par le PADIG) comme le montre le tableau ci-dessous :
- D'établir un contact direct avec les différentes parties, afin de parler du projet, de définir les conditions de participation à la réalisation des futures activités qui seront accompagnées par le projet sur le terrain ;
- de discuter des objectifs de développement du projet, d'asseoir un cadre de travail avec les municipalités tout en garantissant l'implication et la participation des différentes parties prenantes intéressées ou concernées par les activités du PADIG dans ses deux composantes ;
- d'identifier une liste provisoire des investissements (voirie et hors voirie) à financer par le PADIG dans chaque ville ;
- d'asseoir, au sein des différents partenaires, une compréhension commune du PADIG et de déclencher une réflexion collective autour des enjeux et des défis qu'il comporte au plan environnemental et social ;
- de connaître les besoins et aspirations en tant que parties prenantes dans le cadre de la réalisation du PADIG ;
- de connaître les mécanismes et procédures pour impliquer convenablement chaque partie prenante dans la mise en œuvre du PADIG et pour la capitalisation (valorisation des résultats du projet) ; et enfin,
- d'échanger sur les moyens et canaux de communication efficaces pour la diffusion des informations du PADIG, de recueillir les attentes des populations par rapport au PADIG et de voir les mécanismes de gestion de plaintes habituellement utilisés.

Les personnes et groupes de personnes consultées ont exprimé leur satisfaction quant à la mise en place du PADIG. Les missions de consultation des parties prenantes ont été menées pendant la phase d'identification et de préparation du PADIG dans les villes ciblées. La consultation des parties prenantes se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du PADIG.

Les informations communiquées aux participants aux réunions de consultation publique ont porté aussi bien sur les activités préparatoires que sur la mise en œuvre du PADIG. Elles ont consisté en la présentation du PADIG, des problématiques à traiter (aménagement des routes en pavés, construction et réhabilitation des bâtiments publics, le renforcement des capacités des mairies et des administrations, de même que les infrastructures de réduction des risques d'inondation) ainsi que sur les impacts environnementaux et sociaux potentiels.

Par ailleurs, le présent PMPP a fait l’objet d’une réunion avec les différentes parties prenantes le 22 mars 2024. Cette réunion qui a vu la participation de plusieurs administrations centrales (voir liste de présence en annexe 10) impliquées dans les questions de planifications et de gestions urbaines a permis à l’UCP du PADIG de présenter les parties prenantes du PADIG, les mécanismes de mobilisation à mettre en place, les moyens et canaux de communication à utiliser pour informer sur le projet mais aussi le mécanisme de gestion des plaintes mis en place afin de garantir un développement durable des acquis du PADIG. L’atelier a permis enfin de recueillir les suggestions des participants (voir procès-verbal en annexe 10) pour une bonne participation, implication mais aussi communication sur les activités du PADIG aux parties prenantes.

La dynamique impulsée pendant les phases d’identification et de préparation du PADIG permettra de soutenir l’implication pertinente des parties prenantes notamment des populations tout au long du processus de mise en œuvre du PADIG et par ricochet dans le développement des zones d’intervention du PADIG.

2.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

La synthèse des parties prenantes du programme permet d’évaluer le niveau d’engagement et la stratégie à adopter dans le cadre de la réalisation du PADIG. Chaque partie prenante est identifiée en fonction de sa catégorie, de son groupe d’appartenance, du rôle en rapport avec le PADIG, des craintes et/ou attentes vis-à-vis du programme, de la nature de l’intérêt manifesté et de la stratégie à adopter. Les besoins des parties prenantes sont résumés dans le tableau n°2 ci-dessous.

Tableau 2: Besoins des parties au PADIG

Parties prenantes		Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Parties Touchés	Gouvernement (Ministères sectorielles et Administrations centrales Ceux qui auront une participation directe à la mise en œuvre du PADIG)	15 ministères sectoriels Décideurs Gouvernance Orientation stratégique de la mise en œuvre du projet	Langue officielle	- Correspondances administratives - Courriers physiques - Courriers numériques - Compte rendus de réunion Procès-Verbal - Rapport de Suivi Financier (RSF) - Rapport d’exécution technique du projet trimestriel - Plan de travail et de budgétisation Annuel (PTBA)	Information sur le projet y compris le PPA et leur rôle dans leur préparation et mise en ouvre
	Administrations et services	15 Directions techniques	Langue officielle		Information sur le projet y compris le PPA et leur rôle

Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
déconcentrés. Ceux qui auront une participation directe à la mise en œuvre du PADIG	provinciales au niveau de chaque commune bénéficiaire du PADIG			dans leur préparation et mise en œuvre
Autorités Municipales. Ceux qui auront une participation directe à la mise en œuvre du programme	7 Mairies centrales et 12 Mairies d'arrondissement 7 Cellules Techniques Municipales (CTM)	Langue officielle	Correspondances administratives - Courriers physiques - Courriers numériques - Compte rendus de réunion Procès-Verbal -Rapport d'exécution technique trimestriel	Information sur le projet y compris le PPA et leur rôle dans leur préparation et mise en œuvre
Bénéficiaires du PADIG,	Personnes affectées positivement ou négativement par le projet y compris le PPA	Langue officielle/ Langue vernaculaire	Radio Télévision Porte à porte Affichage	Information sur le projet Information sur les risques E&S y compris ceux sur l'EAS/HS (surtout les femmes) Information sur les mesures de gestion de risques E&S du projet y compris le PPA Organiser des réunions à proximité de leur entreprise/domicile/communauté. Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les hommes
Femmes	Afin de renforcer la participation des femmes, le projet conformément à la loi 09/2016 du 09 septembre 2016 fixant le quota de représentativité des femmes sera appliquée. En effet, le projet autonomisera les femmes en tant que facilitatrices communautaires et donc à renforcer leur participation et leur voix dans les mécanismes communautaires autour de la planification urbaine résiliente au climat pour s'assurer que l'infrastructure urbaine et de risque d'inondation est			

Parties prenantes		Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		conçue d'une manière sensible au genre et répond aux besoins de la communauté. Cet objectif sera mesuré au moyen de l'indicateur de résultat de l'UE « Personnes bénéficiant d'actions visant à accroître la participation des femmes à la prise de décision ». D'autres indicateurs de résultats clés sont ventilés par sexe. Le projet veillera en outre à ce que les femmes soient au centre des consultations sur les investissements dans le cadre des deux composantes. De même, la prise en compte de la violence sexiste, en tant que question transversale, sera intégrée autant que possible dans la conception de l'investissement, mais aussi dans les processus, stratégies, plans et orientations liés au projet.			

Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Groupes vulnérables	Personnes à forte mobilité réduite, qui présentent des faiblesses notamment pour se déplacer, s'exprimer et sont victimes de EAS/HS et d'autres formes d'exclusion	Langue officielle/ Langues vernaculaires	Radio Télévision Porte à porte	Information sur le projet Information sur les risques E&S y compris ceux sur l'EAS/HS (surtout les femmes) Information sur les mesures de gestion de risques E&S du projet y compris le PPA Accessibilité aux lieux de réunion Réunions en journée adaptées à leurs besoins Organiser des ateliers spécifiques d'information/sensibilisation et communication sur le projet avec l'appui d'ONG, des Affaires sociales et du Ministère de la Santé
	Personnes âgées concernées par le programme qui pourraient avoir des problèmes de mobilité, de déficience auditive et d'incapacité de lire et d'écrire voir des problèmes de santé liés à l'âge	Langue officielle/ Langues vernaculaires	Radio Télévision Porte à Porte Images infographiques	Une assistance logistique sera mobilisée pour favoriser la participation des personnes vivant dans des zones enclavées ou éloignées du lieu de la consultation. La même logistique sera fournie aux personnes à mobilité réduite et aux moyens financiers limités pour leur permettre de prendre une part effective et active aux réunions publiques ou ateliers organisées dans le cadre du PADIG.
	Les jeunes de moins de 18 ans y compris ceux qui sont au chômage, se caractérisent par le fait qu'ils n'ont pas de pouvoir et que leur voix ne compte pas dans la prise de décisions.	Langue officielle/ langues vernaculaires	Informations écrites Radio Télévision Bouche-à-oreille Porte à porte Entretien Visite de terrain	Réunions de jour (lorsqu'ils ne travaillent pas à la maison ou dans le cadre d'un travail extérieur) Organiser des réunions à proximité de leur entreprise/domicile/communauté. Organiser des ateliers spécifiques d'information/sensibilisation et communication sur le projet avec l'appui d'ONG, des Affaires sociales et du Ministère de la Santé.

Parties prenantes		Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Autres parties concernées	Gouvernement (Ministères sectorielles et Administrations centrales, qui n'auront pas une participation directe à la mise en œuvre du projet, mais qui auront un rôle important pour la prise de décisions.	Ils se caractérisent par leur influence sur l'orientation stratégique et l'organisation du PPA et du PADIG mais aussi sur le niveau d'implication des administrations déconcentrées dans la mise en œuvre du PPA et du PADIG	Langue officielle	Radio Télévision Presse écrite Médias sociaux	Informé et communiquer sur les objectifs stratégiques et opérationnels du PPA et de du PADIG Informé et communiquer sur l'avancement du PPA et du PADIG
	Administrations et services déconcentrés, qui n'auront pas une participation directe à la mise en œuvre du PADIG, mais qui auront un rôle important pour la prise de décisions.	Elles se caractérisent par leur forte influence dans la prise de décision dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du PADIG	Langue officielle	Presse écrite Radio Télévision Média sociaux	Informé et communiquer sur le chronogramme de mise en œuvre et l'état d'avancement (PPA et PADIG)
	Autorités Municipales qui n'auront pas une participation directe à la mise en œuvre du PADIG, mais qui auront un rôle important pour la prise de décisions.	Elles se caractérisent par leur influence dans la définition du périmètre d'intervention du programme (phase préparatoire) mais aussi dans la mise en œuvre du programme à travers l'occupation des espaces publics	Langue officielle	Radio Télévision Presse écrite Médias sociaux	Informé et communiquer sur le PPA, le programme, les critères de choix des sous programmes ainsi que sur les actions et les résultats du PPA et PADIG
Autres parties prenantes	ONG/OSC, qui n'auront pas une participation directe à la mise en œuvre du projet, mais qui auront un rôle important pour la prise de décisions.	Elles se caractérisent par leur capacité à militer pour la protection de l'Environnement, des US et coutumes et à défendre les intérêts des communautés notamment des personnes vulnérables, des travailleurs	Langue officielle/ Langue vernaculaire	Radio Télévision Presse écrite Médias sociaux	Maintenir informé sur les actions et les résultats du PADIG (Information/Sensibilisation/Communication)
	Médias	Ils se caractérisent par la communication de masse qu'ils assurent auprès des communautés Ils influencent les autorités, les administrations centrales et déconcentrées	Langue officielle/ Langues vernaculaires	Ateliers Séminaires Colloques Communiqués de presse Flyers/prospectus	Maintenir informé sur les actions et les résultats du PADIG (Information/Sensibilisation/Communication)

Parties prenantes		Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		ainsi que les populations par le type d'information/communication qu'ils diffusent par rapport au PPA et le PADIG			

A ce stade de préparation certaines informations ne sont pas disponibles. Elles seront complétées au fur et à mesure de la mise en œuvre du PADIG et notamment dans le cadre de certaines études socioéconomiques qui y seront préparées. Le PMPP étant un document dynamique et évolutif, certains points sur la synthèse des besoins des parties prenantes seront enrichis tout au long de la mise en œuvre du PADIG. Les données quantitatives à fournir ne seront pas traitées de manière globale. Elles seront ciblées dans le cadre du PADIG sur la base d'autres études et enquêtes de terrain.

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Le programme de mobilisation des parties prenantes consistera initialement à des activités et détails présentés dans le tableau 3.

Tableau 3:Récapitulatif du PMPP

Stade du projet	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Fréquence/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase préparatoire	Expression du besoin du prêt par le Gouvernement du Gabon Conditions pour l'obtention d'un fonds d'une avance fonds pour la préparation du PADIG Information sur le projet y compris le PPA : nature des investissements à financer dans le cadre du PADIG, durée du PADIG périmètre du PADIG (communes ciblées), Conditions	Lettres administratives Réunions d'échanges et de travail avec la Banque Mondiale Réunions officielles Visioconférence Réunions publiques Entretiens Visite de terrain Ateliers Focus Groups WhatsApp Sites Web de la CNTIPPEE	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet Dans les zones ciblées le PADIG MTP CNTIPPEE	Ministères sectoriels concernées et/ou intéressés par les activités du PADIG Autorités Locales Bénéficiaires potentiels Personnes potentiellement par les activités du PADIG ONG OSC	MTP Unité de préparation du PADIG

Stade du projet	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Fréquence/ dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	d'évaluation du PADIG, Avis et perception, préoccupations et craintes relatifs aux activités du PADIG Risques E&S du projet y compris ceux du PPA Instruments et mesures de gestion de risques E&S du projet y compris ceux du PPA : Mécanisme de Gestion des plaintes du PPA et du projet ; Implication et participation des parties prenantes Pré évaluation environnementale et sociales des sous projets ; Réinstallation des populations potentiellement affectées par les activités du PADIG, etc.				
Phase de mise en œuvre du PMPP	Instruments et mesures de gestion de risques E&S du projet y compris ceux du PPA : Rapport de mise en œuvre des activités environnementales et sociales : Mécanisme de Gestion des Plaintes Réinstallation des personnes affectées par le PADIG Suivi de la mise en œuvre des mesures du PGES	Lettres administratives Réunions officielles Réunions communautaires Visioconférence Rapport d'activités Presse écrite (quotidien l'Union, Gabon média Time) Presse orale (Gabon 24, Gabon 1ère) Réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook)	Durant toute la phase de mise en œuvre du PADIG	Toutes les parties prenantes du PADIG (Autorités locales, Ministères sectoriels, administrations déconcentrées, concessionnaires, Bénéficiaires, PAP, ONG, OSC.)	MTP Unité de coordination du PADIG
Suivi et évaluation de la mise en	Rapports d'évaluation	Sorties sur terrain ; - Enquêtes publiques auprès des bénéficiaires ; - Étude d'impact du projet –	A mi-parcours de la mise en	Bénéficiaires ; - Acteurs locaux Comité de Pilotage	Spécialiste sauvegarde environnemental et social ;

Stade du projet	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Fréquence/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
œuvre du PMPP		Rapport de mise en œuvre des activités environnementales et sociales	œuvre du PADIG	ONG, OSC	- Spécialiste en communication ; - Chargé du suivi-évaluation du programme
Phase de clôture	Évaluation globale du programme	Lettres administratives Réunions formelles ; Interviews et entretiens ; Étude impact du projet ; Etude de plan de réinstallation des populations Élaboration du rapport de clôture	Fin du programme	Toutes les parties prenantes du PADIG (Comité de pilotage, MTP, Ministères sectoriels, Autorités locales Administrations déconcentrées, Bénéficiaires, Personnes affectées Communautés locales Médias ONG OSC...)	En fin du PADIG

2.3. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Ce point décrit brièvement les informations qui seront divulguées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chaque groupe de parties prenantes du PADIG.

Il propose aussi diverses méthodes de communication qui seront utilisées par les équipes du PADIG pour atteindre la majorité des parties prenantes et sélectionne celles qui sont les plus appropriées tout en justifiant les choix opérés.

Dans le présent PMPP, les méthodes utilisées ou proposées varient selon le public cible. Pour chaque média, il est identifié des noms spécifiques. Le choix du mode de divulgation - à la fois pour la notification et la fourniture d'informations - est basé sur la manière dont la plupart des personnes vivant à proximité du programme obtient habituellement des informations, et inclut des sources d'informations plus centrales pour l'intérêt national du PADIG. Le tableau n°4 ci-dessous fait la synthèse de la stratégie de communication du PMPP.

Le tableau ci-dessus propose la stratégie de communication des informations et actions du PADIG. Il prévoit aussi différents moyens pour consulter les parties prenantes touchées par le PADIG, surtout si des modifications importantes doivent y être apportées dont on attend des risques et effets supplémentaires. À l'issue de ces consultations, il conviendra de publier un PMPP et un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) actualisés.

Après avoir cartographié la stratégie et les méthodes de communication sur le PADIG pour une bonne mobilisation des parties prenantes, le tableau ci-dessous propose un synoptique des actions et supports de communications dans le cadre du fonctionnement du MGP. Ceux-ci sont choisis en fonction des objectifs fixés.

Tableau 4: Synoptique des actions et des supports de communication

Objectifs	Cibles	Actions	Approche	Canaux	Supports
Diffuser et divulguer des informations sur l'existence et le mode de fonctionnement du MGP aux différentes parties prenantes	Personnes affectées par le PADIG (PAP), personnes vulnérables, femmes, et autres groupes vulnérables	-Sensibilisation et information : - Elaboration des outils de langages - Réunions/ entretiens semi-directifs /focus groups plus ciblés dans les quartiers et autres zones d'intervention du PADIG pour expliquer le MGP et son fonctionnement. - Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernés	Approche participative	- Chefs de quartier - Leaders d'opinion - Autorités religieuses -Autorités administratives - ONG, OSC, - Personnel du projet, - Radios locales, - MOS - Télévision	- Messages et appels téléphoniques - Messages et appels - WhatsApp - Affiches, - Panneaux - Brochures - Dépliants - Gadgets
	Autorités administratives, CDQ, auxiliaires de commandement (chefs de quartier), autorités religieuses, MOS, élus locaux, ONG, OSC, etc.	-Sensibilisation et Information - Entretiens semi-directifs -Focus Groups -etc.		- Personnel du projet - Radio locale, - Internet	Lettre d'information - Document MGP - Journaux et Site internet
Impliquer les parties prenantes dans la conception, l'opérationnalisation et le suivi de la mise en œuvre du MGP	CDQ, PAP, personnes vulnérables, femmes, OSC, etc.	- Réunions d'information - Discussions et échanges pour intégration des apports - Réunions de validation des propositions et des apports		- UCP - Comités de gestion des plaintes - CDQ - Chefs de quartier - Autorités religieuses - Autorités locales	
	Autorités administratives CDQ, Autorités religieuses, Elus locaux, ONG, responsables éducatifs et santé, etc. Responsables des OSC, représentant des jeunes, etc.	-Entretiens individuels approfondis, - Réunions d'engagement - Réunions de mise en place des CGP.	Approche participative	- UCP - Comités de gestion des plaintes (Membres des CGP, du Comité des recours	Compte rendu de réunion - Courrier porté - Site internet, WhatsApp - Tableau d'affichage -Procès-verbaux de comité de médiation - Rapport

Objectifs	Cibles	Actions	Approche	Canaux	Supports
					mensuel
Promouvoir et encourager l'utilisation du MGP par les PAP comme mode de recours systématique pour toutes leurs préoccupations, requêtes et plaintes relatives au PADIG	PAP, personnes vulnérables (personnes à forte mobilité réduite, personnes du 3 ^{ème} âge, gabonais économiquement faibles orphelins), femmes	Elaboration des messages appropriés - Collaboration avec les spécialistes de bandes dessinée - Convention avec les radios et télévisions locales - Etc.		Personnel du projet - Autorité administrative - Auxiliaires de commandement, - Leaders d'opinion - Autorités religieuses - ONG, OSC.	Communiqué radio - Réponses des animateurs locaux
	Autorités administratives, religieuses, MOS, élus locaux, CDQ, ONG/OSC	Réception et transfert des requêtes et doléances des Plaignants au niveau de l'UCP	Communication interpersonnelle	- UCP - Comités de gestion des plaintes (médiation + recours)	

2.4. Stratégie proposée pour les consultations

Ce sous-point décrit brièvement les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes.

Les méthodes utilisées varient en fonction du public cible. Il s'agit entre autres:

- des entretiens organisés avec les différents ministères sectoriels, les agences concernées, la société civile impliquée dans la défense des droits de l'homme, des droits des travailleurs et les personnes ressources ;
- des enquêtes de terrain, de sondages et questionnaires utilisés pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être impactées par le projet ;
- des réunions publiques et des ateliers d'information participatifs à l'intention des acteurs ou groupes de discussions sur les sujets précis en rapport avec le projet;
- des réunions communautaires ou les groupes de discussion seront régulièrement organisés à l'intention des parties prenantes les plus éloignées. Elles seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

Afin d'assurer un engagement significatif et solide avec les communautés autour des activités du projet, des groupes de facilitateurs communautaires dans chaque ville assureront la participation et l'expression de la population locale, et en particulier des femmes, dans les domaines susmentionnés. Des moyens seront donnés aux communautés afin de développer des approches pour gérer leurs quartiers et leurs infrastructures urbaines en tenant compte des risques climatiques, en particulier en ce qui concerne les facteurs de risque d'inondation. Le projet facilitera donc la formation des communautés sur la résilience urbaine, y compris les NBS, et la gestion des risques climatiques. Un mécanisme de règlement des griefs (MRG) spécifique au projet sera mis en place pour recueillir et traiter les griefs et autres commentaires des citoyens, afin de renforcer l'engagement de la communauté et la confiance. Le MRG sera suivi au moyen de l'indicateur suivant : « Griefs relayés par le MRG et traités dans le délai spécifié (pourcentage) ».

L'engagement significatif et solide des communautés autour des activités du projet est un élément clé de l'approche du développement dans le cadre du projet et contribuera à l'impact à long terme et à la durabilité des interventions et à l'engagement des communautés.

Le projet encouragera l'engagement des citoyens dans les municipalités ciblées par le biais de consultations significatives, de la participation de la communauté aux investissements du projet et de la résolution rapide des préoccupations et des griefs. En outre, les efforts de suivi comprendront une enquête de satisfaction afin de recueillir les commentaires des citoyens sur leur perception des infrastructures et des services fournis par le projet.

Les résultats de l'enquête de satisfaction seront analysés et utilisés pour informer la mise en œuvre du projet.

Grâce à la composante de renforcement des capacités communautaires, les possibilités de participation communautaire dans le cadre du projet sont incluses dans l'identification et la validation des investissements, la conception des investissements et le processus de prise de décision, ainsi que l'exploitation et l'entretien des investissements du projet. Dans chaque ville, des groupes de facilitateurs communautaires veilleront à ce que la population locale, et en particulier les femmes, participent et s'expriment dans les domaines susmentionnés. Il sera essentiel de donner aux communautés les moyens de développer des approches pour gérer leurs quartiers et leurs infrastructures urbaines en tenant compte des risques climatiques, notamment en ce qui concerne les facteurs de risque d'inondation, afin d'assurer la durabilité des efforts déployés par le gouvernement pour atténuer les effets des inondations. Le projet facilitera donc la formation des communautés sur la résilience urbaine, y compris les NBS, et la gestion des risques climatiques.

La présente stratégie a pour finalité d'impliquer les communautés et les autres parties prenantes dans le processus de prise de décision. Le Tableau 5 ci-dessous propose les stratégies pour les consultations dans le cadre du PADIG.

Tableau 5 : Stratégie pour les consultations dans le cadre du PADIG

Phase du programme/sous projets/activités	Sujets de consultations	Méthodes utilisées	Parties prenantes cibles
Phase de préparation du Projet y compris les risques/impacts environnementaux et sociaux et instruments de gestion environnementale et sociale	- Objectifs et consistance du projet - Montage du projet et ses différentes articulations (besoins du projet, activités prévues, principes de sauvegardes environnementales et sociales, gestion des risques environnementaux et sociaux, mécanismes de gestion des plaintes)	- Ateliers/Réunions ; - Visioconférences ; - Diffusion des documents (supports physiques et numériques); - Publication (Quotidien l'Union site web de la CNTIPPEE) ; - Diffusion de l'information	- Gouverneurs ; - Maires ; - Conseillers Municipaux - Chefs de quartiers - Administrations déconcentrées - CDQ. - Communautés cibles bénéficiaires - Organisations de la Société civile (OSC) ; - ONG

Phase du programme/sous projets/activités	Sujets de consultations	Méthodes utilisées	Parties prenantes cibles
Elaboration des instruments de gestion environnementale et sociale	- Informer l'ensemble des parties prenantes sur les tenants et les aboutissants du Projet ; - Recueillir et analyser les avis et préoccupations des parties prenantes touchées et les groupes vulnérables ; - Analyser les résultats de la participation publique, afin de les intégrer dans le processus de conception, de décision, de mise en œuvre et du suivi du Projet ; - Réduire les divergences lors de la mise en œuvre et du suivi des activités afin d'éviter des situations de ralentissement ou blocage du projet	- Mail - Correspondances administratives - Visioconférences - Réunions ; - Réseaux sociaux ; - Diffusion des documents - Consultations à travers des entretiens interactifs ; - Publication des documents environnementaux et sociaux.	- Gouverneurs ; - Maires ; - Conseillers Municipaux ; - Leaders d'opinions ; - Chefs communautaires - Prestataires du BTP ; - Personnes déplacées - PAP ; - Personnes vulnérables - Organisations de la Société civile ; - ONG
Phase de mise en œuvre du projet y compris les Risques/impacts environnementaux et sociaux et instruments	- Portée du projet et activités en cours et suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales contenues dans : • CGES ; • CPR • PMPP + MGP ; • PGMO • PEES - Relever les préoccupations qui sortent de la mise en œuvre - Suivi du projet et rapports de conformité de sauvegardes - Audit environnemental et social - Mises à jour des informations sur les activités du projet	- Réunions ; - Visioconférences ; - Publications d'informations ; - Communications (radio – télévision – Journal de presse) - réseaux sociaux) ; - Entretiens ; - Focus groupe ; - Correspondances administratives ; - Distribution des documents ; - Diffusion des rapports ; - Site Web du programme (CNTIPPEE).	- Comité de pilotage ; - Comité de Direction ; - Ministères sectoriels ; - Gouverneurs ; - Maires ; - Unité de Coordination du Projet ; - Administrations déconcentrées - Services Techniques Municipaux ; - Conseillers Municipaux ; - Populations bénéficiaires ; - Organisations de la Société civile ; - ONG ; - Entreprises du BTP ; - Sous-traitants et autres opérateurs économiques ; - Personnes vulnérables (femmes chefs de ménages, personnes âgées sans soutien, personnes à mobilité réduite)

2.5. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Le projet sollicitera les points de vue de groupes vulnérables ou défavorisés identifiés suivant les méthodes suivantes. Les mesures suivantes seront prises pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information.

Le processus de concertation avec les groupes vulnérables, susceptibles d'être affectés, a été entamé pendant la phase d'identification du PADIG. Il va se poursuivre tout au long de sa mise œuvre afin de comprendre les préoccupations/besoins des groupes vulnérables s'agissant de l'accès à l'information sur les activités du PADIG et notamment les investissements, les formations, les quartiers retenus, les études environnementales et sociales préparées et d'autres défis rencontrés dans leur milieu de vie, leur communauté mais aussi prendre en compte leurs points de vue. Il s'agit d'impliquer toutes les composantes des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables ou défavorisées, afin d'éliminer les différents obstacles qui pourraient freiner leur participation dans la mise en œuvre du PADIG.

Une assistance logistique sera mobilisée pour favoriser la participation des personnes vivant dans des zones enclavées ou éloignées du lieu de la consultation. La même logistique sera fournie aux personnes à mobilité réduite et aux moyens financiers limités pour leur permettre de prendre une part effective et active aux réunions publiques ou ateliers organisées dans le cadre du PADIG.

Il doit organiser à leur intention, des discussions séparées en groupes restreints dans un lieu facilement accessible pour elles s'il est prouvé que les personnes vulnérables ne peuvent pas prendre part aux réunions publiques. Cette approche visera à rentrer en contact avec tous les groupes qui le souhaiteraient dans des circonstances normales.

Pour toucher le plus de personnes vulnérables ou défavorisées possibles, les options suivantes permettent de les atteindre :

- Mettre en place une base de données des groupes vulnérables et des réseaux de communication spécifiques par groupe vulnérable (femmes, personnes à mobilité réduite, populations locales, etc.) pour faciliter la communication entre les groupes et le projet ;
- Identifier et solliciter les responsables ou représentants des groupes vulnérables ou défavorisés ;
- Identifier et mettre en place des cadres de collaboration avec les leaders communautaires, religieux et autres influenceurs locaux/communautaires pour faciliter les échanges, servir d'intermédiaires et même de traducteurs locaux en cas de nécessité ;
- Impliquer les responsables des communautés cibles, de la société civile et des ONG qui défendent leurs droits et intérêts. Le cas échéant, l'UCP et les chefs des équipes projet devront toujours s'assurer que les opinions émises sont représentatives de la volonté des individus et communautés concernées, et que ces représentants facilitent convenablement le processus de communication ;
- Organiser des entretiens individuels ou des groupes de discussion séparés sur des sujets spécifiques au projet avec les personnes vulnérables ou défavorisées dans leurs localités respectives ;
- Identifier les autres initiatives en cours avec les groupes vulnérables et mettre en place des cadres de collaboration pour une communication efficace ;
- Faciliter l'accès des personnes vulnérables ou défavorisées aux différents avantages du projet et au mécanisme de gestion des plaintes mis en place ;
- Utiliser les langues locales pour faciliter le dialogue et la sensibilisation ;
- Renforcer les capacités des groupes sur certains aspects spécifiques pouvant faciliter la compréhension, l'implication dans la mise en œuvre et le suivi du projet par les groupes vulnérables ;
- Planifier conjointement les activités en tenant compte de leurs disponibilités et occupations et organiser des réunions ciblées avec les différentes catégories de groupes vulnérables ;
- Travailler de concert avec les ONG locales et autres partenaires pour les questions relatives aux

populations vulnérables.

Ces options ne seront peut-être pas toutes exploitées mais l'approche inclusive et participative adoptée pour le PADIG sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du PADIG sur la base des résultats de la mission d'évaluation des risques sociaux et environnementaux et des éventuels plans de gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.

Il est à noter que les détails des stratégies qui seront adoptées pour communiquer et collaborer efficacement avec ces groupes seront passés en revue durant la mise en œuvre du PADIG.

5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources

La CNTIPPEE, UCP sera chargée des activités de mobilisation des parties prenantes. Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont le Ministère des Travaux Publics maître d'ouvrage du PADIG et le Ministère de l'Économie et des Participations à travers la CNTIPPEE, Unité de Coordination du PADIG. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PMPP incombe au Coordonnateur de l'Unité de Coordination du projet (UCP).

Faisant partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementales et sociales, les activités de mobilisation des parties prenantes seront incorporées régulièrement dans le système de gestion du PADIG. Le Ministère des Travaux Publics avec l'appui de la CN-TIPPEE assurera l'exécution des activités de mobilisation des parties prenantes.

- De façon pratique, la responsabilité de la mise en œuvre des activités du PMPP incombera aux responsables chargés des questions environnementales et sociales (spécialiste en gestion des risques environnementaux, spécialiste en gestion des risques sociaux, et l'expert en suivi et évaluation, sous la supervision du Coordonnateur du PADIG.
- Mener des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et communication continues avant, pendant et après les travaux auprès des populations riveraines aux travaux, du personnel soignant et des responsables administratifs des structures sanitaires et administratives retenues comme sites pilotes, notamment sur :
 - l'importance de l'implication des populations, du personnel soignant et des administratifs des structures pilotes de leur participation et de leur adhésion dans la réussite des travaux ;
 - Tenir un contact permanent avec les Autorités Locales et les responsables des structures sanitaires et administratives et les populations bénéficiaires, les informer de l'avancement des travaux.

Toutefois, ils seront assistés en tant que de besoin par d'autres responsables compétents de l'UCP (responsable financier, expert en infrastructures, expert en passation des marchés) ainsi que les personnels dédiés des équipes projets au niveau des ministères sectoriels, des structures locales situées dans les zones d'intervention du PADIG, du personnel des prestataires/fournisseurs ou sous-traitants et des acteurs de la société civile avec lesquels le PADIG interagira/contractualisera pour assurer l'information et la sensibilisation des populations. Ils pourront aussi être appuyés dans leur travail par l'inspection provinciale du travail, les services provinciaux des affaires sociales, la CNAMGS, la CNSS, et autres organes d'intermédiation sociale au niveau de chaque commune cible du PADIG.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront enregistrées ou consignées dans des rapports d'activités trimestrielles

3.

3.2. Budget du PMPP

Le budget prévisionnel pour la préparation et la mise en œuvre du PMPP est de **2 248 100 000 de FCFA (~USD 3.88 million)**. La ventilation dudit budget figure à l'annexe 2 du présent PMPP.

6. Mécanisme de gestion des plaintes

La CNTIPPE dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes qui est publié sur le site web de l'organisation. Dans le cadre du développement du projet, cet MGP pourra être amélioré afin qu'il puisse soutenir les efforts du projet en matière de transparence, de responsabilité et de lutte contre la corruption. Une stratégie de communication visant à informer le public par l'intermédiaire des médias sur tous les aspects du projet, et la publication sur les sites web de l'entité chargée de la mise en œuvre ou du gouvernement des budgets, des rapports financiers et des états financiers vérifiés.

Dans le contexte des projets, un mécanisme de règlement des griefs (GRM) spécifique au projet sera mis en place pour recueillir et traiter les griefs et autres commentaires des citoyens, afin de renforcer l'engagement de la communauté et la confiance. Le MGP sera suivi au moyen de l'indicateur suivant : « Griefs relayés par le MRG et traités dans le délai spécifié (pourcentage) ».

4.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes DU PADIG

Le présent MGP traite des plaintes ordinaires suscitées par les activités et interventions du PADIG. Il est proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, et sera accessible et ouvert à tous. Il fait recours aux systèmes formels ou informels de gestion des plaintes existants, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au PADIG.

Un MGP est un système et un processus consistant à recevoir, enquêter et répondre aux préoccupations ou aux plaintes formulées par les parties prenantes du Projet, et ce, de manière systématique, transparente, juste et opportune. Les Plaintes et réclamations peuvent porter sur tout type de sujets relatifs à l'action du Projet tel que : les réclamations concernant les démarches administratives, les plaintes pour non-respect des lois et réglementations, le non-respect des règles de l'urbanisme, la qualité et l'accès aux services, et les plaintes portant sur la gestion environnementale et sociale.

4.2. Mécanisme de Gestion des Plaintes en faveur des travailleurs (MGPT)

Le MGPT du PADIG est prévu dans l'outil « Procédures de Gestion de la Main d'œuvre PGMO » Ainsi, les travailleurs auront le droit de se plaindre si les normes ne sont pas respectées, en cas de manquements graves aux codes de conduites.

4.3. Mécanisme de Gestion sur l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS)

Les plaintes pour exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS) seront reçues et gérées en toute sécurité et dans le respect de l'éthique, aux différentes étapes du mécanisme de gestion des plaintes, dans toute la mesure du possible. Voir Plan d'Action VBG ; EAS/HS du PADIG séparément.

4.4. Objectifs du MGP

General

La valeur première d'une gestion appropriée et opportune des réclamations dans le processus d'interaction avec les parties prenantes d'un projet est fondamentale, car elle permet non seulement de résoudre les problèmes en temps opportun et d'éviter ainsi leur escalade et leurs conséquences, mais elle contribue également à construire des relations de confiance durables et constructives avec les parties prenantes.

Spécifiques

Le présent Mécanisme de Gestion des plaintes vise les objectifs spécifiques suivants :

- Connaître les plaintes et préoccupations des acteurs-parties prenantes, y compris les bénéficiaires du projet ;
- Régler rapidement les incidences ou effets négatifs du projet qui pourraient entraîner une situation de blocus au projet ;
- Offrir aux Bénéficiaires un moyen de porter à la connaissance des gestionnaires du projet, les griefs suscités par les activités de mise en œuvre du projet.

4.5. Principes fondamentaux du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Pour son meilleur fonctionnement, le MGP du PADIG se fondera sur les principes suivants :

- La décentralisation

Le processus de gestion des plaintes s'appuiera autant que possible sur les processus existants au niveau du Gabon, en particulier sur les chefs de quartiers tels que décrits dans l'arrêt n°00131/ML du 21 juillet 1996. Le fait d'aborder les plaintes dans le cadre du processus de résolution des litiges, nécessite la participation volontaire, continue et active des communautés, de l'UCP et, dans certains cas, de l'Etat lui-même à travers le Ministère en charge des Travaux Publics (Maître d'ouvrage du PADIG).

Le processus de règlement des plaintes bénéficiera d'un soutien au niveau de l'UCP. Cependant, il fonctionnera aussi près que possible des communautés affectées. A cet effet, les coûts d'établissement du processus de règlement des plaintes, au niveau du PADIG, seront considérés comme faisant partie du programme.

Ainsi, dans la plupart des cas, les plaintes seront traitées au niveau de l'UCP, bien que des processus nationaux de règlement des griefs ou litiges puissent également être disponibles.

- La complémentarité

Le processus de règlement des plaintes de l'UCP s'appuiera sur les processus de règlement de griefs ou litiges existants au niveau des villes et des quartiers qui seraient disponibles concernant une plainte en particulier.

Ainsi, l'UCP cherchera à apporter une expertise ou des ressources supplémentaires pour soutenir la résolution des litiges dans le processus de règlement des plaintes mis en œuvre sur le site du projet. Le processus sera donc diligenté par l'UCP surtout dans les cas où il n'y aura pas de dispositifs existant de règlement des griefs ou litiges au niveau de la ville ou du quartier ou si ceux-ci se seront révélés inefficaces.

- Accessibilité /Variété de points d'entrée

Il est essentiel que le MGP du PADIG soit accessible aux différents groupes de parties prenantes et

particulièrement les groupes vulnérables et qu'il offre une variété de points d'entrée des plaintes.

- Participation et rétroactivité

Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'ils sont développés avec une forte participation des représentants de tous les groupes des parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités des populations. Les populations ou groupes d'utilisateurs doivent participer à chaque étape du processus du PADIG, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre du projet. Cela inclut notamment la participation des groupes vulnérables (des personnes âgées, personnes à mobilité réduite etc.). Le succès passe aussi par un retour d'informations aux parties prenantes sur les activités les concernant.

- La flexibilité

Afin de faciliter la résolution des plaintes, le processus permettra une certaine souplesse dans l'utilisation de différentes techniques en fonction des exigences des cas ou contextes spécifiques. La résolution des plaintes implique la participation volontaire des diverses parties prenantes à un processus consensuel de gestion par la médiation, la conciliation, la facilitation, la négociation ou d'autres moyens similaires. Les motivations pour participer à ces processus peuvent varier, considérablement, selon les différents contextes.

- Transparence

Le principe de transparence consiste à informer clairement les parties prenantes notamment les populations des zones d'intervention du PADIG de la marche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'ils y auront accédé. Il est important que le MGP et son mode de fonctionnement soient communiqués en toute transparence, notamment pour garantir la clarté de la procédure d'examen des plaintes et celle des acteurs de mise en œuvre du MGP (la structure de gouvernance ; les décideurs, etc.)

- Objectivité et indépendance.

Le présent MGP fonctionnera de manière impartiale, quels que soient les plaignants (parties intéressées), afin d'assurer un traitement juste. Le personnel en charge des décisions (l'UCP) dispose des moyens et des pouvoirs appropriés pour enquêter sur les plaintes (par exemple, interroger des témoins et avoir accès aux fiches d'enregistrements des plaintes).

- Justice

Le principe de justice vise à traiter les plaintes de manière impartiale, confidentielle, proportionnelle, opportune et juste.

- La confidentialité

Un processus de réception des plaintes anonymes sera inclus dans le MGP.

Types de conflits et griefs qui pourraient survenir dans le cadre du PADIG (y compris le PPA)

Pendant la phase de mise en œuvre, les plaintes/griefs pourront concerner les thèmes suivants :

- Les mesures de suppression ou d'atténuation d'impacts négatifs ;
- L'acquisition et l'occupation de terres, la réinstallation de populations et leurs compensations ;
- Les risques liés à la corruption ;

- Le respect des procédures établies par les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Tout autre impact environnemental et social lié à la conception et l'exécution des travaux.

A titre d'exemple, les plaintes peuvent porter sur :

- Le manque de consultation ou d'information sur la réinstallation
- Les erreurs dans l'identification des PAP et l'évaluation des biens ;
- Le désaccord sur des limites de parcelles ;
- Le conflit sur la propriété d'un bien ;
- Le désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ;
- Le désaccord sur les mesures de réinstallation (emplacement du site de réinstallation ;
- Les caractéristiques de la parcelle de réinstallation, etc.) ;
- Le conflit sur la propriété d'une activité artisanale/commerciale (propriétaire du fonds et exploitant différents, donc conflits sur le partage de l'indemnisation) ;
- Le non-paiement/sous paiement des indemnités ;
- Les omissions des biens affectés ;
- Les requêtes sur la réserve routière ;
- Le paiement différé (salaires, primes, indemnités, etc.)
- L'enregistrement des PAP fantômes ;
- La falsification de documents (par exemple certificat de décès) ;
- Les incidents/accidents.
- Les fissures et affaissements des routes aménagées ;
- Les sections de route étroites ;
- Les problèmes d'évacuation et de drainage ;
- Les insuffisances liées à la signalisation et aux marquages ;
- Les ouvertures des tranchées et coupures de la route par les entreprises adjudicataires ;
- Etc.

4.6. Etapes du MGP

Le processus du MGP du PADIG se décline en 8 étapes détaillées dans le tableau 6 ci-dessous :

Tableau 6 : Etapes du mécanisme de gestion des plaintes

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	<i>Le présent MGP est structuré de la manière suivante :</i> <i>L'Unité de Coordination du PADIG est le principal responsable du MGP.</i> <i>Elle recevra rapidement les plaintes et les traitera de manière résiliente, diligente, flexible et transparente, avant qu'il y ait des troubles sociaux.</i>	Dès la mise à disposition des fonds du prêt.	Le Spécialiste Social sous la supervision du Coordonnateur du PADIG et avec l'appui du Spécialiste Environnemental, du Spécialiste VBG et du Spécialiste en Suivi et Evaluation

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	<i>Les autres parties prenantes (chefs de quartiers, préfets, maires, mission de contrôle, prestataires, etc.) seront impliqués dans la collecte et lors des enquêtes de terrain. En dernier ressort, c'est l'UCPen tant que responsable du projet qui tranchera --- après avoir pris bien entendu l'avis des chefs et autres experts techniques lors des investigations.</i>		
Collecte et enregistrement des plaintes	<i>Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants</i> Lignes téléphoniques : • (+241) 11 73 19 63 Courriel à tippeegabon@cntippee.org • Lettre au : - Coordonnateur Technique du PADIG, Ministère en charge des Infrastructures, BP 49 Libreville/ Gabon. - CNTIPPEE. Villa 117, Impasse André Mba Obame, Pont de Gué-Gué. BP 22 Libreville - Maire de la zone d'intervention du PADIG • En personne dans un établissement physique - CNTIPPEE. Villa 117, Impasse André Mba Obame, Pont de Gué-Gué. - Auprès des chefs de quartiers, Cellule Technique Municipale (CTM), préfets, et Maires concernés par les activités du PADIG. • Formulaire en ligne sur le site Web suivant : Plateforme e-Réclamation sur le site WEB de la CNTIPPEE : www.cntippee-gabon.org.	2 jours	Le Spécialiste Social sous la supervision du Coordonnateur du PADIG et avec l'appui du Spécialiste Environnemental, du Spécialiste Genre et du Spécialiste en Suivi et Evaluation du PADIG

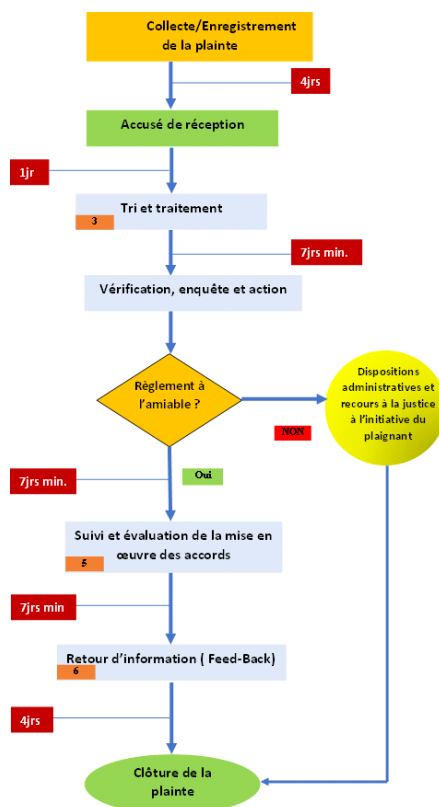
Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	Les données relatives aux plaintes sont collectées à travers des fiches de plaintes (voir annexe 5) puis enregistrées dans le registre des plaintes ordinaires (voir annexe 6) tenu par le Spécialiste Social et communiquées à la personne plaignante tous les trois jours. Les données des plaintes seront analysées en termes de plaintes résolues, plaintes en prise de décision de résolution, plaintes en processus d'enquête, plaintes en prise de décision d'enquête, plainte nouvellement enregistrée.		
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise au Spécialiste Social, enregistrée dans un registre de plainte] et classée selon les types de plaintes suivants : - exclusion de la mise en œuvre du projet ; - réclamations concernant les démarches administratives ; - les plaintes pour non-respect des lois et réglementations en vigueur dans le cadre de l'élaboration des études; - les plaintes portant sur la gestion environnementale et sociale ; - les plaintes liées à la non prise en compte des recommandations des populations riveraines et autres parties prenantes lors des études techniques, environnementales et sociales - les plaintes liées au non-respect du principes et mécanismes d'acquisition des terres et de réinstallation involontaire	Dès réception de la plainte	Le Spécialiste Social pour les plaintes sous la responsabilité du Coordonnateur du PADIG
Accusé de réception et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte de l'Unité de Coordination du PADIG (UCP)	Dans les deux jours suivant la réception de la plainte	Le Spécialiste Social pour les plaintes ordinaires sous la responsabilité du Coordonnateur du PADIG

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Vérification, enquête, action	L'enquête sur la plainte est menée par les Spécialistes en gestion des risques environnementaux et sociaux sous la supervision du Coordonnateur Un projet de résolution est formulé par le Spécialiste concerné par la problématique objet de la plainte et communiqué au plaignant par la hiérarchie du projet.	Dans un délai de quinze (15) jours ouvrables	Comité de gestion des plaintes composé de : - Spécialiste Social - Spécialiste VBG - Spécialiste Environnemental - Spécialistes Techniques - Coordonnateur/Secrétaire Permanent - Toutes autres personnes habilitées Les MOS seront impliqués au tant que de besoin
Suivi et évaluation	Les résultats des plaintes résolues seront promus dans les rapports de gestion de plaintes et dans les rapports de suivi financier (RSF). Les problèmes survenus pendant la résolution des plaintes vont être étudiés. Si possible, des ajustements pourraient être apportés pour que les causes profondes des plaintes soient traitées. L'expérience acquise pourra aussi être mise à profit pour affiner le processus de traitement des plaintes. Après avoir réglé un problème soulevé par une plainte, il sera important d'évaluer la façon dont le processus de gestion de la plainte pour le résoudre a été mené et de s'assurer que le plaignant est satisfait du traitement de sa plainte et du résultat. L'UCPdu PADIG procédera à l'évaluation du mécanisme afin d'avoir une appréciation objective du traitement des plaintes. L'évaluation se fera tous les trimestres sur la base de la fiche d'évaluation trimestrielle du comité de gestion des plaintes indiquée en l'annexe 9.	Tous les trimestres	- Spécialiste Suivi et Evaluation Avec l'appui des - Spécialiste Social - Spécialiste VBG - Spécialiste Environnemental Sous la supervision du Coordonnateur et du Secrétaire Permanent

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis par le Spécialiste Social pour les plaintes ordinaires puis consigné dans un procès-verbal de conciliation tel qu'indiqué en annexe 7.		Le Spécialiste Social pour les plaintes ordinaires sous la responsabilité du Coordonnateur de la CPP
Formation	Les besoins en formation du personnel/des consultants de l'UEP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants : - Formation sur le mécanisme de gestion des plaintes - Formation sur la mobilisation et l'implication des parties prenantes dans le processus de traitement des plaintes - Suivi et évaluation des Performance du MGP - Mise en place d'un système de suivi et évaluation du MGP	Dès la mise en place des fonds de préparation et tout au long de sa mise en œuvre	Spécialiste Social et Suivi et Évaluation sous la supervision du Coordonnateur
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Les Spécialistes en Gestion des risques environnementaux et sociaux avec l'appui des maîtres d'œuvre sociaux	Avant le démarrage ou au cours de la mise en œuvre des solutions proposés	Spécialiste Social et Suivi et Évaluation sous la supervision du Coordonnateur et avec l'appui des autres spécialistes (environnement et VBG)
Procédure de recours	L'UCPdu PADIG à travers le Spécialiste en gestion des risques sociaux, assisté des Spécialistes en risques environnementaux et VBG, assurera le traitement des plaintes en favorisant le règlement à l'amiable. Le cas échéant, il est fait recours l'UCPdu PADIG, en vue d'un éventuel réexamen du différend. En dernier lieu, dans le cas d'épuisement de toutes les tentatives possibles d'arrangement à l'amiable, le requérant peut saisir la justice, et un P.V de clôture de plainte est rédigé par la CPP en spécifiant les points de désaccord.		

Le Schéma ci-dessous résume les différentes étapes de traitement des plaintes

Schéma 1 : Synthèse des étapes du MGP



Mécanisme de Gestion des Plaintes liées aux VBG/EAS/HS

Le traitement des plaintes liées aux VBG/EAS/HS et VCE est placé sous la supervision du Coordonnateur de la CPP et sous la responsabilité technique du Spécialiste en gestion des risques de violences basées sur le Genre, exploitations et abus sexuels, harcèlements sexuels (VBG/EAS/HS).

Le PADIG a préparé un plan d'action contre les VBG/EAS/HS. Ce document décrit les mécanismes principes et procédures de de collecte de traitement de ces plaintes. Le plan VBG/EAS/HS est consultable sur le site internet de la CNTIPPEE indiqué ci-dessus.

Les services judiciaires, des directions Générales et provinciales (des Affaires sociales), les services des urgences et de gynécologie au niveau des centres hospitaliers urbains et régionaux, la Police et la Gendarmerie sont les structures spécialisées au traitement des plaintes VBG/EAS/HS et VCE. Ces instances seront impliquées dans la gestion des plainte VBG/EAS/HS et VCE du projet seront traitées suivant une approche centrée sur la survivante, de façon confidentielle et sans représailles, en respectant les principes tels que la sécurité, le consentement éclairé, l'autodétermination et la non-discrimination.

7. Suivi et rapports

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)

Le PMPP fera l'objet d'un suivi basé à la fois sur des rapports qualitatifs (notamment les rapports d'activité) et des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats concernant la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes.

Les rapports sur le PMPP comprendront :

-  Des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES n° 10, qui sont prévus dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES)
-  Des rapports qualitatifs cumulés sur les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PMPP, en particulier :
 - les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation environnementale et sociale, le plan de réinstallation, le plan pour les peuples autochtones ou le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ; b) les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ;
 - les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ; et
 - les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi.
-  Des rapports quantitatifs basés sur les indicateurs inclus dans le PMPP. On trouvera à l'annexe 3 un exemple d'indicateurs de suivi et de rapports.

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du PADIG.

Les synthèses et les rapports internes [trimestriels et autres] sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront de responsabilité de l'UCPdu PADIG.

Les mécanismes spécifiques de notification aux parties prenantes ont été largement développés dans le sous point stratégie de communication du PMPP et notamment dans le tableau 5 : Synthèse de la stratégie de communication du PMPP

ANNEXES

Annexe 1 : **Références bibliographiques**

1. Banque mondiale, (2022), Aides mémoires des trois missions de préparation du PADIG (novembre 2021, mars et juin 2022 ;
2. Banque mondiale (2016). « Cadre environnemental et social de la Banque mondiale. », Washington, D.C., Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO ;
3. Ministère des Travaux Publics « Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Version provisoire, 2023.
4. Le Code de l'Environnement gabonais (2014)
5. le code de la protection sociale (2017)
5. Manuel des procédures des études d'impact environnemental et social au Gabon
7. Enquête Nationale sur les VBG (2016).

Annexe 2 : Tableau budgétaire de PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total en CFA	Coût total en dollars USD	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes						
2. Consultations/réunions participatives de planification ou de prise de décision		00			00	00
<i>2a. réunions de lancement du projet</i>	1	35 000 000	<u>Dès la mise en vigueur du prêt</u>	35 000 000	\$60 345	
<i>2b. Organisation de groupes de discussion</i>	14	6 000 000		84 000 000	\$144 828	1 groupe de discussion par arrondissement soit 14 arrondissements pour les sept villes et 2 groupes de discussions par arrondissement pour la durée de vie du projet
3. Campagnes de communication		00		<u>00</u>	00	00
<i>3.a Elaboration du plan/stratégie de communication</i>	1	30 000 000	3 mois après la mise en vigueur du prêt	30 000 000	\$51 724	Le PADIG recrutera un consultant pour l'élaboration d'un plan de communication du projet
<i>3.b Conception et provision pour production/impression des supports de communication (affiches, dépliants, kakemono, rollup, banderoles, tee short, polo casquettes, stylo, calendrier, etc)</i>	frt	250 000 000		250 000 000	\$431 034	Le budget est donné à titre indicatif.
<i>3.d Mise en œuvre du plan de communication</i>	frt	150 000 000	Dès la validation du plan stratégie de communication	150 000 000	\$258 621	Elle sera assurée par l'expert en communication, Il s'agira notamment du recrutement des médias conventionnels/traditionnels, des médias sociaux, etc. qui se chargeront de couvrir les grands événements du projet, des campagnes dans les médias traditionnels et sociaux
4. Formations						

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total en CFA	Coût total en dollars USD	Observations
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires						
5a. Ex. : enquête sur la perception à mi-parcours du projet	1	10 000 000	2,5 ans après le démarrage du projet	10 000 000	\$17 241	
5b. Ex. : enquête sur la perception en fin de projet	1	12 000 000	1 mois après la clôture du projet	12 000 000	\$20 690	
6. Mécanisme de gestion des plaintes				-		
6a. Formation des comités du mécanisme de gestion des plaintes	7	5 000 000		35 000 000	\$60 345	
6c. Impression supports de communication (kakemeno, banderoles, dépliants, flyers, roll up, banderole, tee short-polo avec numéro de téléphone du MGP, etc)	frt	150 000 000	Durée de vie du projet	150 000 000	\$258 621	
6b. Fonctionnement des CGP (Communication et transport du président du Comité de Gestion des plaintes (forfait mensuel) + fournitures	frt	12 500 000	Durée de vie du projet	12 500 000	\$21 552	
						<u>L'entretien et la maintenance seront assurée trimestriellement par un consultant indépendant</u>

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total en CFA	Coût total en dollars USD	Observations
6f. Autres coûts logistiques du mécanisme de gestion des plaintes	frt	5 000 000		5 000 000	\$8 621	
7. Autres dépenses						
7a. Suivi -évaluation	frt	10 000 000		10 000 000	\$17 241	
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :	<u>2 248 100 000</u>	<u>\$3 876 034</u>				

*Note : Les coûts salariaux sont donnés ici à titre indicatif.

Le PMPP propose un budget prévisionnel et indicatif d'un montant d'environ 2 248 100 000 de FCFA pour sa mise en œuvre. Ce budget sera inscrit dans les dépenses du Projet les coûts seront pris en compte dans le cadre de la préparation du plan de travail et du budget annuel (PTBA) du projet. La mobilisation des ressources matérielles du projet s'effectuera conformément aux procédures de passation de marchés en vigueur au projet.

Le budget proposé intègre les besoins du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
Mécanisme de gestion des plaintes. Dans quelle mesure les parties touchées par le projet ont-elles accès à des mécanismes accessibles et ouverts à tous pour évoquer leurs préoccupations et porter plainte ? L'organisme d'exécution a-t-il répondu à ces plaintes et les a-t-il gérées ?	- Les parties touchées par le projet formulent-elles des plaintes et des griefs ? - Avec quelle rapidité et efficacité les plaintes sont-elles réglées ?	- Recours au mécanisme de gestion des plaintes et/ou à des mécanismes de retour d'information - Demandes d'information émanant des organismes compétents - Utilisation de boîtes à suggestions installées dans les villages/communautés riveraines du projet - Nombre de plaintes soumises par des travailleurs, ventilées par sexe et par chantier, réglées dans un délai déterminé - Nombre de cas d'EAS/HS signalés dans les zones du projet, qui ont été orientés vers des services de santé, d'aide sociale, d'aide juridique et de sécurité conformément au processus d'orientation en place (s'il y a lieu) - Nombre de plaintes qui sont : i) en instance, ii) en instance depuis plus de 30 jours, iii) tranchées, iv) closes ; et nombre de réponses ayant satisfait les plaignants, durant la période considérée, ventilées par catégorie de plainte, par sexe, par âge et par emplacement du plaignant.	Dossiers de l'organisme d'exécution et d'autres agences concernées
Incidence de la mobilisation des parties prenantes sur la conception et la mise en œuvre des projets. Dans quelle mesure les	- Le projet a-t-il suscité un intérêt et reçu du soutien ? - Des ajustements ont-ils été opérés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet sur la base des commentaires reçus ? - Les informations sur les	- Participation active des parties prenantes aux activités - Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties touchées par le projet	Feuilles de présence/procès-verbaux de consultation des parties prenantes Fiches d'évaluation Enquêtes structurées

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles fait la différence dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	priorités ont-elles été communiquées aux parties concernées tout au long du cycle du projet ?	• Nombre de réunions de consultation et de débats publics où les réactions et recommandations reçues sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet • Nombre de séances de consultation ciblées organisées, surtout pour les groupes à risque du fait du projet	Publications dans les médias sociaux/traditionnels portant sur les résultats du projet
Efficacité dans la mise en œuvre. Les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles eu une véritable incidence sur la mise en œuvre ?	• Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu ? Pourquoi ? • L'approche de mobilisation des parties prenantes incluait-elle des actions ventilées par groupe ? Pourquoi ?	• Pourcentage des activités du PMPP mises en œuvre • Principaux obstacles à la participation recensés avec les représentants des parties prenantes • Nombre d'ajustements apportés à l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la portée, l'inclusion et l'efficacité des projets	Stratégie de communication (calendrier des consultations) Discussions de groupe périodiques Réunions en face à face et/ou discussions avec les groupes vulnérables ou leurs représentants

Annexe 4 : Modèle de procès-verbal de consultations

Partie prenante (groupe ou individu)	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Annexe 5: Formulaire d'enregistrement des plaintes

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES		
• Nom du plaignant :		
• Numéro de téléphone :		
• Autresmoyens de contact :		
• Communauté:		
• Quartier:		
• Age:		
• Sex: ☐ M ☐ F		
• Anonyme		
• Type de plaignant :		
• Personne(s) affectée(s)	☐	
• Intermédiaire (au nom de la PA)	☐	
• Organisation de la société civile	☐	
• Institution gouvernementale locale	☐	
• Autres (précisez)	☐	
• Moyens de réception de la réclamation :		
• Lettre	☐	
• Appel téléphonique	☐	
• E-mail	☐	
• Plainte verbale	☐	
• Boîte à suggestion	☐	
• Autres (précisez)	☐	
• Problème / plainte liée au projet ? Oui ☐ Non ☐		
• Brève description du problème :		
• Actions antérieures prises par le demandeur (le cas échéant) :		
• Ce que le plaignant aimerait qu'il arrive pour résoudre cette plainte		
• Autres informations et/ou documents pertinents pour la plainte		
• Nom et titre de la personne à qui le rapport a été transmis :		
• Date - Signature:		

Annexe 6 :Registre des plaintes

Informations sur la plainte						Suivi du traitement de la plainte				
No. de plainte	Nom et contact du réclamant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Type de projet et emplacement	Source de financement (prêts, ressources propres, etc.)	Transmission au service concerné (oui/non, indiquant le service et la personne contact)	Date de traitement entprév ue	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la plainte (oui/non) e date

Annexe 7: Procès-verbal de conciliation

L'an deux mil.....et le.....

Suite à une plainte déposée par :

Contre

Au sujet de.....

Il s'est tenu une réunion de conciliation entre les parties citées en présence de :

.....

A l'issue de cette réunion, il a été convenu ce qui suit :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ont signé :

Le plaignant

La partie visée par la plainte

Le Président du comité de gestion de plaintes

Annexe 9 : Fiche d'évaluation trimestrielle du comité de gestion des plaintes

Identification

Quartier :

Projet : Composante :

Commune de :

Province de :Région de :

Nombre de membres du comité de gestion des plaintes :

Nombre de membres opérationnels durant la période :

Nombre de plaintes enregistrées :

Nombre de plaintes traitées :

Nombre de plaintes réglées au niveau communautaire :

Nombre de plaintes transmises au projet :

Citez les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion de plaintes :

.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les solutions apportées à ces difficultés ?

.....
.....
.....
.....

Quelle est l'appréciation de la communauté sur le travail accompli par le comité ? Justifiez

.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos suggestions pour améliorer la qualité du travail du comité ?

.....
.....

Annexe 10 : Compte-rendu atelier de restitution

L'an deux mille vingt-quatre, les 21 et 22 mars à partir de 09h30, s'est tenu à la Commission Nationale des TIPPEE un atelier de consultation publique. L'atelier était présidé par Monsieur OBIANG MBA Joachim représentant le Coordonnateur du PADIG empêché.

L'objectif de l'atelier était de restituer aux administrations, parties prenantes au PADIG les documents suivants : le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Cadre de Réinstallation (CPR), le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Résultats atteints : En fin d'atelier, les parties prenantes ont formulés leurs appréciations, leurs craintes et leurs suggestions d'amélioration qui seront intégrées dans les études dont le présent PMPP afin d'obtenir des documents préfinis qui seront validés par le bailleur.

I. Introduction et justification de l'atelier

- Mot de bienvenu du Conseiller du Ministre en charge des Travaux Publics au nom du Coordinateur du PADIG empêché et remerciement de l'ensemble des participants prenant part à l'atelier, ce, malgré leurs multiples occupations. -
- Justification de l'atelier de consultation du public et de l'atelier de restitution des études cadres : le gouvernement gabonais doit inclure dans le dossier de négociation du prêt auprès de la banque mondiale, les études environnementales et sociales qui présentent de façon générale les impacts environnementaux et sociaux, d'une part et orientent de façon générale la stratégie de participation des parties prenantes ainsi que les engagements du pays en matière de respect de l'environnement, de protection sociale et de mobilisation des parties prenantes pendant la mise en œuvre des activités du PADIG.

II. Points discutés

a. Généralité sur le PADIG

- Présentation du « Programme d'Aménagement et de Développement des Infrastructures du Gabon » PADIG, ses objectifs, sa structuration et son périmètre d'intervention : Franceville, Lambaréné, Oyem et Koula-Moutou.
- Les participations ont été informés que le PADIG est la suite logique du Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) porté antérieurement par le Ministère en charge de l'Economie via la CN-TIPPEE et réalisé avec l'appui de la Banque mondiale en deux phases (PDIL1 -2008-2011 et PDIL2-2016-2020).
- Brève présentation de la cartographie des sous projets identifiés dans les quatre villes cibles initiales du PADIG de manière participative et dont la typologie porte sur l'aménagement des zones inondables et des bassins versants, les voiries urbaines et espaces publics, l'aménagement ponctuels de bâtiments publics et la construction de bâtiments publics.
- Durée la préparation du projet : les participants ont été informés que ces 84 projets seront préparés en 18 mois (réalisation des études techniques et socio environnementales) afin d'obtenir le coût prévisionnel à emprunter auprès de la Banque mondiale.

- Difficultés rencontrées par le PADIG : La préparation du PADIG rencontre des points de blocage notamment le financement par le Gabon des études de Sauvegardes Environnementales et Sociales (EIES, NIES) et des Etudes techniques des projets (APS, APD) ainsi que le fonctionnement du PADIG (pendant la phase d'identification des sous-projets, etc.).

b. Présentation du CGES, du CPR, du PMPP et du PEES

la présentation s'est fait suivant la trame de chaque document afin de permettre à chaque participant de mieux apprécier les impacts potentiels mais aussi les mesures de mitigation et d'atténuation des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels dans le cadre du PADIG et qui garantirait une protection durable de l'environnement, une inclusion effective des parties prenantes, la participation effective des populations, de l'administration centrale et celles déconcentrées ainsi que les municipalités dans la mise en œuvre du PADIG et l'atteinte de ses objectifs.

c. Questions posées

Les participants qui ont apprécié l'approche participative adoptée par l'Unité de Préparation et d'Exécution du PADIG ont posé quelques questions. Celles-ci sont les suffisantes :

- Quelles sont les mécanismes mise place par le gouvernement du Gabon pour mettre à disposition de manière diligente des fonds suffisants pour une bonne mise en œuvre du PADIG ?
- Comment les indicateurs de suivi des activités SES ont-ils été identifiés et définis par l'équipe de préparation du PADIG
- L'ancrage institutionnel mis en place pour la mise en œuvre du PADUG tient-il compte de la participation effective de l'ensemble des parties prenantes ?
- L'aménagement des bassins versants ne nécessite-t-il pas au préalable l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des bassins versants ?
- N'y a-t-il pas chevauchement entre les sous projets PADIG et les projets du CTRI.
- Existe-t-il un volet de développement local dans le PADIG, quel bilan pour le PDIL pourquoi cet échec, est-ce la mise en place du PADIG tient compte du Schéma national d'aménagement du territoire, des plans du Développement locaux et urbain qui existent déjà ?

d. Synthèses des discussions et débats de la première présentation du PMPP

Les responsables des administrations sectorielles se sont prononcés en formulant les suggestions suivantes :

- Assurer un suivi constant des indicateurs environnementaux utiles au suivi-évaluation du projet
- Renforcer de manière continue et durant la mise en œuvre du PADIG, les capacités des municipalités sur la gestion des risques environnementaux et sociaux
- Communiquer de manière continue aux parties prenantes le niveau de réalisation du PADIG.
- Ajouter comme partie prenante, le ministère de la Planification et de la prospective ;
- Dissocier le ministère de l'Environnement du climat et du conflit Homme-Faune avec le ministère des eaux et forêts ;
- Maintenir les participants actuels comme points focaux dans chaque administration ;
- Dans la catégorisation des parties prenantes, intégrer les moyens des communications tels que les affichages et la bande déroulante ;
- Intégrer le ministère de la culture et de la communication comme partie prenante ;

- Mettre en place un comité de lecture des documents produits ;
- Mettre en place un cadre de collaboration pour délimiter les sous-projet pris en compte par PADIG et ceux inclus au budget de l'Etat.

➤ Liste de présence à la réunion de restitution des études



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE



LISTE DE PRESENCE

Date du Jour: Jeudi 26 mars 2020 Lieu: CONFERENCE
Nom du Projet: PADIG
Objet: Atelier de restitution des études CUB/CPR/PAPP/PBS

Page 1

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Entité	Téléphone	e-mail	Signature
1	ITATI PAPAT Guigaz	Représentant SIGERA TP	077188154	citadyp.pap@gmail.com	[Signature]
2	MOUSTAVOU JOURAS	IDA/IGIT	066-67-72-99	monastavoujouras@yahoo.fr	[Signature]
3	ALENE QUONO CLEMENT	CE/ISP	062 393868	clémentquono@gmail.com	[Signature]
4	SEBASTIEN WABER Jean Louis	Représentant à la BSCAD	077515316	sebastien.waber@banc.org	[Signature]
5	TOLE FATIMA ANTOINOU	CE/ISP-CTD	066918470	toléfatima@gmail.com	[Signature]
6	BOUEBI LAMIN BIENWEND	SSE/TPP	066 21 46 77	bouebi.lamin@gmail.com	[Signature]
7	TOTO EYENE Jean-François	DG/Empli	066061400	totoeyene@gmail.com	[Signature]
8	INDENO RICHARD	DHU/DGTL	077295210	richard.indeno@gmail.com	[Signature]
9	AMENDOUSSI MESSAN	C.S.C/DGAT	06836584	amendoussi.messan@gmail.com	[Signature]
10	IBIATSI Yann Juste	Sanilogandis	077876022	yann.ibiatsi@gmail.com	[Signature]
11	NGOUNA OLIVY Paul-Jean	SSE	062720552	olivyn@yoh.com	[Signature]
12	OYOMI KARL JOFF	CE/DGCL	074533995	okjoff7@gmail.com	[Signature]
13	ELLOGHE NRA Ange-Rose	CE/SGTP	074520923		[Signature]

Tournez la Page



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE



LISTE DE PRESENCE

Date du Jour Vendredi 22 mars 2024 Lieu CNTIPPEE
Nom du Projet PADIC
Objet Réunion de restitution des études CCR / CPA / PAPP / PAPS

Page 1

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Entité	Téléphone	e-mail	Signature
1	MBOUROU Chia	SES/CNTIPPEE	077589213	cmmbourou@7alms.fr	MBOUROU
2	TSASSA NZENGOU Valérie	SES/PADIC	065992895	vtassanzen@gmail.com	TSASSA
3	NTSHIE ROE Ruyshere Tshe Beloko OMBRE	SE/PADIC	066285832	ntshieroe@se.dg	NTSHIE
4	ABESSOLO METOCHO Samuel	SES/PADIC	066165338	smuelmetoch@gmail.com	ABESSOLO
5	OBIANC MBA Joachim	chef d'Exp./PADIC	077137513	obianc@gmail.com	OBIANC
6	BOUSSA-BU NZIGOU A.	Directeur/DGPR	077692675	augustinboussa.dgpr@gmail.com	BOUSSA
7	ALEX MARIE JOUHANNA ROUSSEAU	Coord/PADIC	06262925	alexmarie.jouhan@gmail.com	ALEX
8	WORA BIAN Kuyi Jocelyne	CE/DGCE/TP	066449450	worabian@gmail.com	WORA
9	NDOUNGA BOUJOU Lea Beaulac	DG-Protection	077593058	ndounga.boujou@gmail.com	NDOUNGA
10					
11					
12					
13					

Tournez la Page



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE



LISTE DE PRESENCE

Date du Jour Vendredi 22 mars 2024 Lieu CNTIPPEE
Nom du Projet PADIC
Objet Réunion de restitution des études CCR / CPA / PAPP / PAPS

Page 1

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Entité	Téléphone	e-mail	Signature
1	ONDENO RICHARD	DH/DG-ERG	07789500	richardondeno@gmail.com	ONDENO
2	TOTO ERIQUE Jean-François	DE/Empli	066061400	totoerique@gmail.com	TOTO
3	OYOMI KARL JOFF	CE/DGCL	074539195	kyoff7@gmail.com	OYOMI
4	NGOUNA OLIVY Paul Louis	SSE/CNTIPPEE	068720552	olivyngouna@gmail.com	NGOUNA
5	SEMPRE ROBERT Jean-Benoît	Représentant DGCL	077575316	sempre.robert@gmail.com	SEMPRE
6	ALENE OYONO CLEMENT	Cellule Biterx ME9	062999869	clementale@gmail.com	ALENE
7	IBIATSI Yann Juste	services sociaux	077376022	y.ariat@gmail.com	IBIATSI
8	BOUSSA LAMARY	SSI/DGCE/TP	066044477	lamarybousa@gmail.com	BOUSSA
9	WORA BIAN Kuyi Jocelyne	DGCE/TP	066449450	worabian@gmail.com	WORA
10	OBIANC MBA Joachim	chef d'Exp./PADIC	077137513	obianc@gmail.com	OBIANC
11	ABESSOLO METOCHO Samuel	SES/PADIC/TP	066165338	smuelmetoch@gmail.com	ABESSOLO
12	BOUSSA-BU NZIGOU A.	Directeur/DGPR/Min. PP	077692675	augustinboussa.dgpr@gmail.com	BOUSSA
13	TSIE FATIMA PATRICKOUMBOU	CE/SP-CTD TIS	060918470	fatima.tsie@gmail.com	TSIE

Tournez la Page



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES PARTICIPATIONS
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE
LISTE DE PRESENCE



Date du Jour Vendredi 22 mars 2024 Lieu CNTIPPEE
Nom du Projet PARAG
Objet Reunion de restitution des études CGES/CAP/PIIP/PEES

Page 1

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Entité	Téléphone	e-mail	Signature
1	AMENDOUSSI MESSIAN. O	C.S.C/DGAT	066 83 65 84	legrandamc@yahoo.fr	
2	ELLOGUE MBA Ange-Marie	CE/SGIT	077 52 08 23	-	
3	ITATY PARAH Cynique	Rapporteur DG/ERA/TP	077 788 154	itaty.parah@gmail.com	
4	MBOROU Clair	SES/CNTIPPEE	066 01 02 28	clairmborou@yahoo.fr	
5	ANGOUET NZE Lionel	CSRH/DGTT	077 83 87 44	languetnzel@gmail.com	
6	NISAME NZE Ruyphine Prise Alio G. Ophélie	SE/PARAG	066 23 58 32	ruyphine1985@yahoo.com	
7	BIGNOUNGA Mael	CSE/DGUAFF	066 63 93 23	bignounga.mael@gmail.com	
8	NIRESSI Jean Pierre	DGA/DGTT	077 9734 04	pniressi@yahoo.fr	
9	MOUSSAVOU Jonas	DOA/DGIT/INFP	06 67 73 99	jonasmoussavou@yahoo.fr	
10	NDOUNDOU BOUNDO Lea Bertine	DG Partecommunic	077 55 90 98	ndounmoussavou@gmail.com	
11					
12					
13					

Tourner la Page



➤ *Photos de l'atelier de restitution tenu à Libreville les 21 et 22 mars 2024*

